

Compte-rendu

CPS

21 SEPTEMBRE 2017, 10H A 17H
MTES TOUR SEQUOIA - 27A

Participants :

MTES : Edwige DUCLAY, Eric DODEMAND, Julien RUDE, Hubert HOLIN

LCSQA : Eva LEOZ, Laurence ROUIL, Caroline MARCHAND, Tatiana MACÉ, Muriel FERNANDES, François MATHÉ

ATMO France : Marine TONDELIER

AASQA : Emmanuelle DRAB-SOMMESOUS, Alain GAZEAU, Patrice COLIN, Jean Luc SAVELLI

Rappel des tétra-groupes :

- *NORD : Airparif, Atmo Grand Est, Atmo Hauts de France, Atmo Normandie, Atmo Bourgogne - Franche Comté*
- *SUD : Atmo Nouvelle Aquitaine, Atmo Occitanie, Air PACA, Atmo AURA*
- *COALA : Air Pays de la Loire, Air Breizh et Lig'Air*
- *DOM-CORSE : ORA Réunion, ORA de Guyane, Gwad'air, Madinair, Hawa Mayotte et Qualitair Corse*

Présentation de Marine Tondelier, nouvelle déléguée générale d'ATMO France, en poste depuis le 1^{er} septembre 2017.

Décision :

- ✓ Dorénavant, pour chaque point à l'ordre du jour, il faudra préciser ce qui est attendu de la part des membres du CPS et lister les questions posées aux membres du CPS.



➤ AASQA : certaines décisions et délais annoncés dans le compte rendu (CR), comme par exemple la réunion entre les modélisateurs des AASQA et ceux de Prev'air, l'envoi du modèle de convention avec Météo France, n'ont pas eu lieu. Qu'en est-il ?

↳ LCSQA : la réalisation de certaines actions a pris du retard faute de disponibilité (période estivale). Toutes les décisions prises seront réalisées. Un tableau disponible sur le site du LCSQA permet de suivre l'état d'avancement des décisions prises lors des CPS. Concernant la modélisation, un point spécifique est proposé dans l'ordre du jour du présent CPS.

↳ BQA : le modèle de convention avec France Télévisions sera adressé en octobre aux AASQA.

➤ AASQA : une incompréhension est signalée concernant la mise à disposition des données via la plateforme Prev'air et le CR de la réunion précédente doit donc être modifié.

↳ BQA/LCSQA : lors de la réunion précédente, il a toujours été question de Prev'air. Cependant le désaccord sur le sujet a été pris en considération et un point a été proposé dans l'ordre du jour du présent CPS. Une note post-réunion sera rajoutée au CR pour signaler le désaccord et le besoin de remettre ce point à l'ordre du jour du prochain CPS.

Décision :

- ✓ Pour rappel, le CR doit retranscrire ce qui a été dit ou acté lors de la réunion. Les commentaires des personnes non présentes à la réunion doivent faire l'objet d'une question lors du CPS suivant par leur représentant. De plus, les commentaires non accompagnés d'une proposition de rédaction ne seront pas pris en compte.
- ✓ Le CR est validé moyennant les modifications demandées.

2. REFERENTIEL TECHNIQUE NATIONAL

• Version modifiée du référentiel technique national suite au précédent CPS

Suite au dernier CPS, le LCSQA a réorganisé le référentiel en mettant sous un même fichier Excel les guides, les normes, les documents techniques, les résolutions applicables *etc.*, en les rangeant par article de l'arrêté du 19 avril 2017 et en précisant quand cela était possible le polluant et la méthode de mesure concernée. Le texte d'accompagnement du fichier Excel rappelle les textes réglementaires et les documents d'orientation nationale associés.

➤ AASQA : cette nouvelle version du référentiel répond bien aux attentes et besoins de AASQA. Quel est le processus de mise à jour et d'information des nouvelles versions ?

↳ LCSQA : les modifications du référentiel seront validées en CPS. Afin d'être au courant des futures mises à jour le LCSQA encourage toutes les personnes des AASQA à s'abonner à la page « référentiel technique national » du site web afin de recevoir les alertes concernant ce référentiel.

Décision :

- ✓ Le référentiel technique national est validé et sera mis en ligne sur le site du LCSQA avant fin septembre.

- **Validation de l'imprimé : « demande de modification à titre exceptionnel d'un régime de surveillance (article 9 de l'arrêté du 19 avril 2017) »**

Il s'agit d'une possibilité offerte par la directive de 2008 (article 5 paragraphe 2) et par l'arrêté du 19 avril 2017 (article 9) de modification exceptionnelle d'un régime qui doit normalement être le même durant toute la période du PRSQA.

Il s'agit de pouvoir tracer de façon homogène ce type de demande, de les transcrire dans Géod'air et de pouvoir les transmettre à la Commission lors du rapportage « preliminary » de chaque fin d'année.

Décision :

- ✓ L'imprimé est validé et sera mis en ligne sur le site du LCSQA avant fin septembre.
- ✓ Les noms des destinataires de l'imprimé et le processus de validation seront précisés sur le site du LCSQA.

- **Validation de l'imprimé : « demande de diminution du nombre de points de mesure fixe (article 10 de l'arrêté du 19 avril 2017) »**

Il s'agit d'une possibilité offerte par la directive de 2008 (article 7 paragraphe 3 et article 10 paragraphe 3) et par l'arrêté du 19 avril 2017 (article 10 et annexe 4) de diminuer, dans une certaine limite, le nombre de points de mesure fixes au profit de la mesure indicative ou de la modélisation sous certaines conditions (qui doivent être justifiées). Par contre il est précisé en séance qu'en aucun cas, un point où des dépassements des valeurs limites est enregistré ne doit être supprimé (sauf circonstance exceptionnelle liée par exemple à des contraintes techniques).

Décision :

- ✓ L'imprimé est validé et sera mis en ligne sur le site du LCSQA avant fin septembre.
- ✓ Les noms des destinataires de l'imprimé et le processus de validation seront précisés sur le site du LCSQA.

3. ACTUALITES EUROPEENNES [BQA / LCSQA]

- **Fitness-check des directives**

➤ BQA : la Commission organise actuellement ce qu'on appelle un « fitness-check » de l'ensemble de la réglementation environnementale, dont les directives qualité de l'air, en vue d'une éventuelle proposition de révision de celles-ci à l'horizon 2020. En parallèle, l'OMS prévoit également de mettre à jour ses valeurs guides à l'horizon 2020.

Un questionnaire a ainsi été mis à disposition du grand public. Les informations sont disponibles sur : http://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/initiatives/ares-2017-3763998_en

Un autre questionnaire sera également adressé aux États membres. Chaque État membre devra réagir de façon officielle sur ce dernier questionnaire.

En parallèle, la Commission a demandé à AQUILA (donc aux laboratoires nationaux de référence) de faire un retour pour juin 2018. Un premier retour est demandé pour le 6 novembre.

Le BQA évoque par exemple deux pistes d'amélioration : les contraintes liées au rapportage sur les plans et programmes et notamment la charge administrative induite et la place à donner aux nouveaux outils de surveillance dont la modélisation.

Lors des discussions sur ce point, il est apparu nécessaire d'avoir une réflexion commune LCSQA, BQA, AASQA sur les évolutions de la directive à proposer.

La possibilité d'organiser un séminaire LCSQA au premier trimestre 2018, afin de débattre sur les grandes orientations structurantes, a été évoquée.

- **Clean-air Forum : 17-18 novembre à Paris**

Une invitation a été adressée au ministre.

ATMO France s'organise pour y participer.

- **Contentieux :**

Pas de nouvelles actuellement.

- **Assises Européennes (18 janvier 2018) organisées par le Grand Genève**

Il y aura un point sur l'air et la Fédération ATMO y participera.

4. COORDINATION - MISE EN ŒUVRE DU PNSQA

Action n° 2 :

- **Documentation relative à l'implantation des points de prélèvement (article 11 de l'arrêté du 19 avril 2017). Processus de validation LCSQA, DREAL, ministère [BQA]**

Il s'agit d'une nouvelle disposition de l'arrêté du 19 avril 2017 (article 11) qui précise que les DRIEE, DREAL, DEAL ainsi que le LCSQA doivent donner un avis sur toute demande d'ouverture, modification ou fermeture d'un point de prélèvement.

➤ BQA : l'idée est de fixer un cadre commun et de définir des règles pour la fermeture/modification/ouverture des points de prélèvement, en impliquant davantage les DREAL/DEAL/DRIEE. La volonté de rationaliser le dispositif de mesure annoncée par les AASQA dans leurs PRSQA en réponse au PNSQA est légitime et le ministère est prêt à appuyer cette démarche si elle est faite de façon coordonnée et partagée en tenant compte des impacts sur le reporting.

➤ LCSQA : il faut partager les informations afin de permettre à GEOD'Air d'avoir toujours toutes les informations à jour concernant le référentiel à jour.

➤ BQA/LCSQA : sur quels critères serait-il opportun de demander un avis aux DREAL ?

↳ AASQA : les DREAL peuvent avoir un avis concernant le lien avec les PRSQA, les PPA, elles connaissent bien leur territoire et peuvent apporter des renseignements importants concernant par exemple des critères liés à la connaissance des zones inondables.

➤ AASQA : Il est demandé de rationaliser le système documentaire relatif aux dispositifs fixes de surveillance et d'éviter des ajouts supplémentaires systématiques.

↳ LCSQA : en plus du fichier Excel pour les stations, une procédure et un imprimé existent déjà pour la création/suppression/modification des points de prélèvement en lien avec GEOD'Air. L'idée serait de les modifier afin d'y inclure le rôle des DREAL.

Décision :

- ✓ Le LCSQA proposera pour la fin de l'année les documents modifiés pour validation en CPS.

- **Etat d'avancement du reporting des données 2016, dont gestion des valeurs négatives et zones en évaluation préliminaire [LCSQA / BQA]**

➤ AASQA : elles signalent que cette année il n'y a pas eu beaucoup d'allers/retours avec le LCSQA concernant les données de 2016.

↳ LCSQA : en effet, comme il avait été signalé dans un précédent CPS concernant la validation de la procédure de remontée des données dans GEOD'Air, les données devaient être validées par les AASQA pour fin mars pour les données automatiques et fin avril pour les données manuelles (article 16 de l'arrêté du 19 avril 2017). Après cette date, les données 2016 considérées comme validées n'évoluent plus dans GEOD'Air. Quelques échanges bilatéraux ont cependant eu lieu quand des anomalies importantes étaient soulevées, notamment pour les données manuelles.

Les délais très contraints pour la fourniture des données au SDES (anciennement SOeS) et le rapportage justifient cette procédure. A noter qu'une fois soumises au SOeS pour le bilan de la qualité de l'air, les données sont figées pour le rapportage européen afin d'éviter les différences entre les données utilisées pour les deux processus.

Le LCSQA a bien respecté les dates de livraison des données au SDES pour le bilan qualité de l'air.

- BQA : le bilan est actuellement en maquettage il devrait sortir le 20 octobre.
- LCSQA : les différents « dataset » sont en cours d'élaboration pour le rapportage. Un « dataset » a déjà été rapporté.

Une dérogation va devoir être demandée à la Commission concernant les zones en évaluation préliminaire, car les fichiers seront rejetés en l'état par la Commission, puisqu'il ne devrait plus y avoir de zones en évaluation préliminaire. Les contrôles automatiques mis en place par la Commission bloquent les fichiers du rapportage quand les zones sont encore en évaluation. Il s'agit d'un point critique du rapportage et ces évaluations doivent être finies au plus vite (cf. le point 1 de l'annexe à la lettre de cadrage de 2018).

➤ BQA : un problème sur les valeurs horaires agrégées a été identifié. Certaines valeurs, « très négatives (bien au-delà de la limite de détection), ont en effet été remontées dans GEOD'Air (données 2016 mais antérieures également) alors qu'elles ne devraient pas remonter compte tenu des résolutions approuvées en novembre 2015 et du guide sur l'agrégation des données qui a été validé en juin 2016.

Compte tenu des délais contraints vis-à-vis du SDES, le BQA et le LCSQA ont décidé le plan d'action suivant pour les données 2016 :

- Pour le bilan qualité de l'air : le guide agrégation des données a été appliqué par le LCSQA aux données avant transmission au SDES ;
- Pour le rapportage : les données seront rapportées avant fin septembre telles que présentes dans GEOD'Air et une re-soumission sera faite ultérieurement une fois que les AASQA concernées auront corrigé et resoumis les données à GEOD'Air.

➤ AASQA : Combien d'AASQA sont concernées en 2016 ? est-ce que les AASQA concernées ont été contactées ?

↳ BQA : une AASQA est concernée et sera contactée.

Décision :

- ✓ Les AASQA concernées seront contactées par le BQA avant fin octobre.
- ✓ Le LCSQA signalera aux AASQA concernées à quel moment il faudra refaire un envoi des données 2016 corrigées.
- ✓ Une resoumissions du dataset concerné sera fait avant la fin de l'année par le LCSQA.

- **Conformité du dispositif de surveillance [LCSQA]**

Le LCSQA a réalisé une étude de la conformité du dispositif à partir des grilles de lecture des PRSQA afin d'avoir l'état « zéro » du dispositif au démarrage du cycle des nouveaux PRSQA.

Le travail en cours a été présenté au CPS. Il se présente sous la forme d'un ppt présentant des tableaux et des cartes. La présentation sera mise à disposition des AASQA.

Attention : ce travail a été fait avant réception de la grille de lecture d'ATMO Occitanie et de ce fait aucune donnée n'apparaît pour cette région dans la présentation. De plus, pour la plupart des régions, le travail a été fait à partir des données saisies dans les grilles transmises au LCSQA. Seule une très faible partie des grilles modifiées suite à l'instruction par le LCSQA et les DREAL a pu être utilisée.

Une nouvelle version est en cours de préparation et sera envoyée aux AASQA pour avis/correction/validation courant octobre. Le retour des AASQA sur le document sera très important car il fera état du dispositif au démarrage des PRSQA et définira le régime de surveillance qui sera appliqué durant tout le cycle du PRSQA, sauf demande de modification exceptionnelle comme discuté plus haut.

Certains résultats paraissent étonnants compte-tenu de la connaissance que le LCSQA peut avoir par ailleurs (GEOD'Air) : par exemple, certaines zones d'ATMO AURA apparaissent comme non évaluées pour les PM_{2.5}.

Pour les NOx végétation, le LCSQA prendra soin de bien identifier les zones non concernées par cette obligation (notamment les agglomérations - ZAG).

Sur les cartographies, concernant le nombre de stations l'exploitation des cartes est difficile dans la mesure où les AASQA ont interprété différemment la question posée dans les grilles de lecture sur le nombre de points de mesure (minimum requis par les directives et nombre de points au 1^{er} janvier 2017). Une nouvelle demande plus explicite sera adressée par le LCSQA lors de l'envoi du document pour avis afin d'harmoniser les données. Cette différence d'interprétation peut également avoir un impact lors de l'instruction des demandes d'investissement.

➤ LCSQA : à signaler qu'une part importante des ZAS qui étaient jusqu'ici déclarées en évaluation préliminaire a maintenant basculé en régime de surveillance pour le rapportage 2016.

Décision :

- ✓ Le projet de document sera envoyé par le LCSQA aux AASQA au plus tard pour le 15 octobre avec les points de vigilance et les informations complémentaires à fournir si besoin.
- ✓ Les AASQA feront un retour au LCSQA pour fin novembre.

Action n°4 : feuille de route de la mise en cohérence entre IRS et l'INS [BQA]

Il n'y a pas de feuille de route actuellement. Le travail de mutualisation entre l'INS et les IRS n'est pas très avancé. Il s'agit pourtant d'une action prioritaire du PNSQA. De plus, le rapportage d'un inventaire national spatialisé est récemment devenu une obligation réglementaire suite à la révision de la directive NEC.

Une mise à jour de l'INS pour l'année 2012, faite sur la base des inventaires nationaux d'émissions est opérationnelle depuis septembre 2016.

➤ BQA : quel est le domaine d'activité dans lequel il est important d'avancer ? Un thème devrait être identifié afin d'organiser ensuite le travail à faire. Une réunion sur la partie « transport routier » a été organisée (AASQA, LCSQA) récemment au printemps 2017.

L'INS est en processus de refonte sur le module routier (prestataire : IPSIS). C'est la raison pour laquelle cette réunion spécifique « module routier » avait été montée.

Le nouveau module routier est en cours de réception sur l'INS. Il faudrait reconvoquer une réunion pour présenter les travaux.

➤ LCSQA : Il faudrait remettre en place un GT par exemple sur ce secteur et réaliser des exercices de comparaison entre les données issues des IRS et les sorties INS (ex : somme des tronçons des IRS avec sortie INS). Ce type d'exercice pourrait permettre de valider l'INS.

✎ AASQA : il faut effectivement lancer un GT sur ce sujet INS/IRS et l'ouvrir à d'autres membres que ceux impliqués dans les échanges sur le module routier.

Il faut rapidement s'organiser afin de mettre en place un processus de mise en cohérence.

➤ LCSQA : il faudrait organiser une réunion stratégique sur le sujet (LCSQA et AASQA niveau directeurs) afin de définir la stratégie de mise en cohérence entre les IRS et l'INS et planifier ainsi les travaux pour 2018.

➤ AASQA : à qui est adressé cet INS ?

✎ BQA : au grand public, aux chercheurs, aux opérateurs du ministère, etc., et il sert également au rapportage réglementaire.

➤ AASQA : quel intérêt de publier un INS qui présente des incohérences avec les IRS surtout en zoomant sur les régions ?

✎ LCSQA : en effet une alerte pourrait être mise dans le site de l'INS en ce sens. Une raison de plus pour organiser rapidement une réunion stratégique.

➤ AASQA : un travail est en cours au niveau des AASQA pour harmoniser les méthodes des IRS.

➤ ATMO France : une réunion aura lieu le 27 septembre entre directeurs, ce sujet pourrait être traité et les représentants à cette réunion stratégique pourraient être identifiés.

✎ BQA : le PNSQA a déjà validé une action prioritaire de mise en cohérence entre l'INS et IRS de ce fait la question ne se pose plus sur l'intérêt de ce travail mais sur la façon de le faire.

➤ AASQA : un bénéfice de la mutualisation INS/IRS pourrait concerner le coût des données, par exemple celui des données CEREN reste élevé.

Pour l'INS, il faut éviter de partir sur des mises à jour qui ne seraient pas pertinentes vis-à-vis des IRS tout en respectant les objectifs de l'INS.

Il faut trouver des moyens de mutualisation des données entre ces deux échelles. Cette mutualisation n'est pas anodine dans la mesure où l'INS servira au rapportage européen. Le CITEPA devra également participer à la réunion stratégique afin de veiller à la cohérence des données fournies à l'Europe.

Décision :

- ✓ Le LCSQA proposera aux AASQA quelques idées de discussion avant le 26/09 pour la réunion entre les directeurs qui aura lieu le 27 septembre.
- ✓ Le LCSQA proposera un doodle pour organiser la réunion stratégique courant octobre.
- ✓ A l'issue de cette réunion une feuille de route devra être définie rapidement afin de programmer les travaux pour 2018.

Actions n°5 et n°7 : organisation des travaux relatifs à la rédaction du guide sur la prévision [LCSQA] (cf. le point 2 de l'annexe à la lettre de cadrage de 2018).

Suite au CPS précédent, le LCSQA a proposé le plan d'action suivant :

1. Réunion proposée lors du CPS précédent sera organisée rapidement. Elle sera ciblée sur les conséquences du nouveau portage de Prev'air par Météo-France et les conséquences du passage à la haute résolution ainsi que sur le REX des AASQA sur cette intégration.

➤ BQA : Airparif a adressé récemment un rapport d'évaluation de ses prévisions à la DRIEE et au LCSQA conformément aux exigences de l'article 13 de l'arrêté du 19 avril 2017 et de l'article 15 de l'arrêté du 7 avril 2016 relatif au déclenchement des procédures préfectorales en cas d'épisodes de pollution de l'air ambiant. C'est le seul rapport reçu à ce jour.

✎ LCSQA : pour les AASQA ne pouvant pas faire ce type d'analyse, le LCSQA avait proposé lors du précédent CPS de le faire via les outils déjà en place pour évaluer les performances de Prev'air, moyennant la récupération des données.

Le LCSQA réitère sa proposition. Les AASQA souhaitant faire faire cette évaluation peuvent se rapprocher du LCSQA. Le LCSQA partagera également la boîte à outils d'évaluation des prévisions utilisées dans Copernicus

✎ AASQA : Elles confirment que l'information a bien été diffusée à l'ensemble des AASQA suite au précédent CPS.

➤ BQA : le LCSQA doit proposer des orientations méthodologiques afin de permettre aux AASQA de faire cette évaluation. Le rapport d'Airparif pourrait servir de base. Un retour sur ce sujet est attendu de la part des AASQA, du ministère et du LCSQA pour fin octobre.

ATMO France pourrait demander à Airparif au préalable s'il peut être diffusé aux autres AASQA.

2. Un GT « prévisions » (avec pour les AASQA les prévisionnistes mais également des directeurs/trices) sera lancé avant la fin de l'année. Ce GT aura lieu en dehors de la CS Prev'air, les deux instances n'ayant pas les mêmes objectifs, ni peut-être le même public.

Ce travail sur la méthodologie à mettre en œuvre pour la prévision démarrera en 2017 et se poursuivra en 2018 par la publication d'un guide d'orientations méthodologiques sur la prévision de la qualité de l'air (cf point 2 de l'annexe à la lettre de cadrage de 2018).

Le LCSQA est conscient du fait que ce travail peut aller au-delà des considérations scientifiques et techniques compte tenu des enjeux. Cette démarche découle également du REX de l'audit d'ATMO AURA.

Pour ce faire, le LCSQA proposera aux AASQA tous les outils utilisés au niveau de l'Europe pour la prévision, afin de développer leur utilisation par les AASQA.

Une grille de lecture inspirée de celle renseignée par l'INERIS pour CHIMERE utilisé pour Copernicus sera proposée aux AASQA afin de recenser les caractéristiques des modèles de prévision des AASQA.

Afin de protéger les prévisionnistes et de faciliter les processus QA/QC, le LCSQA préconise de travailler sur les sorties du modèle avec des outils sophistiqués d'adaptation statistique dont les résultats sont parfaitement reproductibles, plutôt que d'intervenir manuellement sur les sorties de modèles à dire d'expert.

Le LCSQA pourra mettre à disposition des AASQA les méthodes d'adaptation statistique implémentées dans Prev'air avec si besoin la mise en place d'un accompagnement.

↳ AASQA : des cellules de crise existent dans certaines AASQA, pour ne pas laisser reposer cette responsabilité sur une seule personne. Elles ont également un intérêt en termes de formation des prévisionnistes aux différentes situations de pollution.

Décision :

- ✓ Le LCSQA proposera un doodle courant octobre aux membres du CPS pour organiser la réunion entre les directeurs, les modélisateurs et l'équipe en charge de Prev'air sur le passage à la haute résolution.
- ✓ Le LCSQA adressera aux AASQA au plus tard pour mi-octobre une grille de lecture concernant les caractéristiques des modèles de prévision.
- ✓ Le GT prévision se réunira avant le 31 décembre.

Action n° 6 : programme LCSQA pour 2018, recueil des besoins des AASQA [LCSQA]

Le LCSQA va démarrer la consultation des AASQA pour la préparation de son programme de travail pour 2018. Dans le programme, il y a aura des actions récurrentes, mais une partie du budget sera allouée pour la réalisation d'actions prospectives d'intérêt pour le dispositif.

Le LCSQA souhaite savoir si, comme l'année dernière, la mise en circulation d'un fichier Excel convient aux AASQA.

↳ AASQA : oui, le fichier excel convient, à condition qu'il soit prérempli en indiquant ce qui est récurrent. Indiquer ce que le LCSQA a identifié comme actions prioritaires (P1/P2).

Décision :

- ✓ Le LCSQA mettra à disposition des AASQA membres du CPS et d'ATMO France début octobre un tableau qui sera mis à disposition sur Google drive avec les actions récurrentes, les travaux pluriannuels ainsi que les actions non retenues l'année dernière afin que les AASQA puissent indiquer celles qu'elles jugent prioritaires.
- ✓ Les AASQA renseigneront le tableau pour le prochain CPS du 7 novembre.

Action n°8 : point d'information sur la campagne nationale de surveillance des pesticides [LCSQA / BQA]

Le BQA est conscient du fait que le calendrier est serré, mais le dispositif attendait cette opportunité depuis 3 ans.

En juin de cette année, 1M€ a pu être dégagé par le ministère auprès de la PPV. La convention avec l'ANSES doit être signée pour le 15 octobre et une partie des travaux doivent être lancés en 2017 afin déclencher un premier paiement.

Compte tenu des incertitudes liées au protocole qui ne sera disponible qu'en fin d'année, la convention avec l'ANSES stipulera uniquement le nombre total d'échantillons. Les éléments concernant la méthode de prélèvement devront être dans la mesure du possible fournis au fil de l'eau (en priorité : le matériel et la fréquence de prélèvement).

Compte-tenu du budget et afin de répondre un maximum aux recommandations de l'ANSES, s'il n'y a pas de différence entre les deux méthodes testées sur le terrain, il faudra choisir le scénario le moins coûteux et celui qui perturbe le moins possible les pratiques actuelles des AASQA.

➤ ATMO France : les deux référents pour les AASQA sur les pesticides sont Emmanuelle et Patrice et c'est avec eux qu'il faudra échanger sur le sujet. Plusieurs sujets de discussion ont été identifiés

➤ AASQA : comment les AASQA pourront-elles exploiter les résultats pour leurs régions ?

↳ LCSQA : comme pour les polluants réglementés à analyse différée (benzène, HAP, métaux), les AASQA auront la responsabilité de valider les données avant de les transmettre dans GEOD'Air (article 20 de l'arrêté du 19 avril 2017). Ainsi, ils auront connaissance des résultats au fur et à mesure et pourront en faire l'exploitation régionale souhaitée sans attendre la fin de la campagne, si elles le souhaitent.

➤ AASQA : comment seront financés les besoins en investissement ?

↳ BQA : certaines AASQA ont fait des demandes via Gestion'air pour 2018. Les demandes ont été classées P5-P5 dans l'attente du protocole. Une enveloppe de 300 k€ a été réservée sur l'enveloppe globale.

Le BQA encourage les AASQA à la mutualisation des appareils.

✎ AASQA : les AASQA partagent l'objectif de mutualisation mais elles alertent sur les limites de cette mutualisation avec d'autres études en regard des engagements pris sur 2018 et des ruptures métrologiques pouvant être demandées. De plus, elles indiquent que le montant alloué par le MTES en investissement (300 k€) pourrait s'avérer insuffisant suivant le protocole utilisé (les préleveurs haut débit pour prélèvements journaliers ou 48 h sont très onéreux). Il est également rappelé que compte tenu des délais d'instruction des demandes de subventions d'investissement 2018, il est quasiment impossible que les AASQA ayant besoin de préleveurs, les aient acquis pour le début de la campagne de mesures prévue en mars 2018.

➤ AASQA : le montant de 8 k€HT pour assurer les prélèvements fait débat et doit être confirmé par l'ensemble des AASQA. Une mention en TTC est préférée.

✎ BQA : le montant a été calculé après échange avec les AASQA. Si ce montant est modifié, les autres parties du montant global seront impactées comme par exemple le nombre d'échantillons ou le nombre de points de prélèvement.

Le BQA rappelle que la convention sera tripartite (ANSES, ATMO France et INERIS pour le LCSQA).

Afin que le sujet puisse être discuté lors de la réunion des directeurs du 27 septembre, le BQA demandera à l'ANSES de fournir rapidement un modèle de convention aux AASQA. Les AASQA discuteront lors de cette réunion du montant proposé pour les AASQA. (ndlr : Seule l'annexe technique a été communiqué la veille de la réunion, ne permettant pas l'examen prévu).

➤ AASQA : Quand sera disponible le protocole harmonisé ? Il faudrait que les AASQA soit au courant le plus vite possible

✎ LCSQA : Comme cela a déjà été évoqué, l'INERIS ne dispose pas encore des résultats d'analyses des différents tests. Dès réception, il est prévu de faire une réunion avec les 2 AASQA participants aux tests métrologiques in situ pour exploiter les résultats.

Décision :

- ✓ Une réunion administrative devra être organisée par l'ANSES avant le 15 octobre pour finaliser la convention.
- ✓ Le LCSQA organisera une réunion avant fin octobre avec les référents des AASQA, ATMO France et le BQA, afin de démarrer les discussions concernant le choix des sites dès que le rapport ANSES sera publié.
- ✓ Les AASQA feront un retour sur la note préparée par le BQA et envoyée aux AASQA le 20 septembre sous une semaine.

Action n° 11 : mise à disposition des données [BQA]

Comme signalé en début de réunion, ce point a été ajouté à l'ordre du jour suite aux débats qui ont fait suite au compte-rendu du CPS précédent.

➤ LCSQA : pour rappel, conformément à l'article 25 de l'arrêté du 19 avril 2017 ; le LCSQA doit mettre à la disposition du public les données figurant dans GEOD'Air. Les demandes dans ce sens sont en augmentation auxquelles le LCSQA ne donne pas suite actuellement. Cette situation est de plus en plus problématique vis-à-vis des obligations réglementaires.

🔗 BQA : afin de définir une solution rapide et peu coûteuse, il avait été proposé lors du précédent CPS de rendre les données disponibles via le portail Prev'air, en donnant la possibilité de télécharger un fichier csv, récupérable sous format Excel comme c'est le cas actuellement pour les indices de qualité de l'air.

➤ LCSQA : compte-tenu des réactions suite au précédent CPS, le LCSQA et le BQA proposent une autre option qui demande un peu de développement et qui n'était pas prévue au programme de travail. Cette option consiste à rendre ce fichier accessible via le site web du LCSQA.

Suite à une discussion qui a eu lieu le 19 septembre entre Etalab et l'INERIS, il serait en effet possible d'utiliser les outils d'interfaçage d'Etalab (API) et d'y donner accès à partir du site web du LCSQA.

Décision :

- ✓ Le LCSQA fournira une note décrivant la proposition faite au CPS pour la fin de la semaine pour que le sujet puisse être discuté lors de la réunion des directeurs du 27 septembre.
- ✓ Un retour des AASQA est attendu.

Action n° 17 : retour sur la journée nationale de la qualité de l'air [BQA]

Le BQA est demandeur d'un REX de la part des AASQA et de la Fédération ATMO sur la JNQA afin d'alimenter le COPIL.

Il y aura bien une 4^{ème} JNQA puisque cette journée est inscrite dans le PREPA. Il y a eu environ 150 événements pour cette édition, soit beaucoup plus que lors de la première.

Pour la 4^{ème} édition, le ministère souhaite organiser la journée autour de la thématique du sport.

➤ ATMO France : cette troisième journée a été l'occasion de proposer pour la première fois une conférence de presse commune ATMO France/LCSQA qui s'est très bien passée. Il faudrait pour les prochaines journées travailler sur des messages plus grand public.

Plusieurs événements ont eu lieu dans toutes les régions.

➤ AASQA : la journée tombe en même temps que la semaine de la mobilité et de ce fait le message sur l'air avait plus de mal à passer.

Action n° 31 : point sur l'instruction des PRSQA [LCSQA]

➤ BQA : l'arrêté du 19 avril 2017 sera modifié et désormais la validation des PRSQA sera à la charge des DREAL.

✎ AASQA : est-ce que ceci veut dire que le BQA ne les examinera pas ?

✎ BQA : non, le ministère pourra consulter les PRSQA mais n'aura plus à charge sa validation.

➤ LCSQA : l'instruction est longue et consommatrice de temps. Un REX sera fait l'année prochaine afin de vérifier l'efficacité de cette démarche pour préparer la prochaine instruction.

Actuellement 2 PRSQA sont en cours de validation finale (Normandie et Martinique) et deux autres sont en cours d'instruction (Occitanie et Réunion) par le LCSQA.

Les PRSQA des régions Pays de la Loire et Centre – Val de Loire ont été validés.

Action n° 32 : premiers retours sur l'instruction des demandes d'investissement des AASQA [LCSQA / BQA]

➤ LCSQA : pour 2018, l'ensemble des demandes a porté sur un total de 9,7 millions d'euros. La part sollicitée à l'état étant de 4,2 millions (44%).

➤ BQA : l'hypothèse suivante est appliquée actuellement : budget stable en 2018 donc 1,7 millions disponibles pour les investissements (10% du budget total alloué aux AASQA par la DGEC). Le montant total définitif n'est pas encore connu.

➤ LCSQA : 1,2 millions d'euros concerne les demandes sur les micro-capteurs sur le budget total.

✎ BQA : il faut attendre les résultats des travaux du LCSQA en collaboration avec les AASQA avant d'engager des financements sur ce sujet.

➤ AASQA : il y a actuellement beaucoup de sollicitations sur les micro-capteurs. Cela démontre une réelle problématique qui doit être gérée au niveau national.

✎ LCSQA : il s'agit d'essayer d'organiser ces démarches régionales au sein du GT national « micro-capteurs » afin de rationaliser les efforts et permettre d'accumuler les informations les plus utiles au travail de ce GT. De plus les fabricants/fournisseurs pourraient être mis à contribution pour financer la validation de leurs outils.

➤ AASQA : quels ont été les critères retenus pour l'attribution des priorités ?

✎ LCSQA : l'instruction a été faite par rapport à la conformité réglementaire, la lettre de cadrage de 2018. Tous les résultats de l'instruction sont disponibles sur Gestion'air.

➤ AASQA : ne serait-il pas plus judicieux de choisir quelques sujets prioritaires qui seraient financés à 70% plutôt que de parsemer avec des montants plus faibles plusieurs sujets ?

✎ LCSQA : toutes les AASQA ne partagent pas cet avis mais la discussion reste ouverte.

Action n°36 : comitologie. Retour sur la réunion inter-AASQA de février [Atmo-France]

➤ ATMO France : les discussions n'ont pas eu lieu sur ce sujet en février dernier faute de temps. Une première réflexion est le besoin d'Atmo France à participer à certaines CS.

Il faudrait faire une réunion en comité restreint pour rediscuter des propositions faites par le LCSQA l'année dernière et échanger sur les discussions en cours actuellement au sein d'ATMO France sur BUZZ.

4. DIVERS

Le LCSQA organise le 8 novembre prochain un séminaire concernant les programmes MERA et CARA. Les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire sur le site du LCSQA afin de gérer au mieux les questions de logistique.

Il s'adressera aux membres du dispositif et autres organismes intéressés, comme les laboratoires de recherche par exemple.

Le BQA souhaite qu'un point d'avancement sur le PNSQA soit fait en introduction du séminaire. Le ministère le fera lors de son introduction.

L'ordre du jour est en cours de finalisation et sera mis à disposition sur la page du séminaire du site web du LCSQA.

Prochain CPS le 7 novembre 2017 - MTES